



Mesdames, Messieurs les détenteurs de droit de chasse,
Dans le cadre d'un nouveau plan de communication, nous
tenons à vous informer régulièrement des actualités sur les
territoires et vous apporter notre soutien dans vos fonctions.
Nous restons à votre écoute pour encore mieux répondre à
vos besoins.

Retrouvez les infos de la Fédération sur Facebook @Fédération départementale des chasseurs du Jura

CHASSE DU SANGLIER dans les 150 M autour des HABITATIONS

LE NOUVEL ARRÊTE DU 17 / 12 / 2019 PORTANT
RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DES ARMES A FEU SE MET EN
COHÉRENCE AVEC LE SDGC.



**Dorénavant la chasse, UNIQUEMENT DU
SANGLIER, dans les 150 m autour des
habitations est désormais possible avec
L'ACCORD DES PROPRIÉTAIRES
et SANS ARME A FEU**

Cette mesure permettra une plus grande réactivité afin d'éviter une trop grande
concentration de sangliers dans ces zones et des dégâts.

FERMETURE DE LA FÉDÉRATION du 25 décembre au 5 janvier

- Sérothèque

Durant la fermeture, merci de ne pas
réaliser de sérothèque, le délai d'analyse ne
pourra être respecté.

- Contrôle Chamois

Pendant la fermeture aucun contrôle chamois
ne pourra se faire à Arlay.

- Animaux malades

Durant la fermeture, en cas de
découverte d'animaux malades, merci
d'informer l'ONCFS.

- Analyses trichine

Les échantillons seront
collectés à partir du 6 janvier.

Le nombre d'accident en France est en forte augmentation cette année

SÉCURITÉ

Elle doit faire l'objet de TOUTES LES INTENTIONS

DANS LE JURA, nous déplorons 2 accidents de chasse :

- 1 au petit gibier

- 1 en battue

et plusieurs incidents (tir dans une voiture en stationnement...)

Ces accidents, nous le disons régulièrement sont, presque toujours, liés à une imprudence et au non-respect des règles élémentaires de sécurité.

Soyons donc attentifs, prudents et respectueux des règles et principe de sécurité. NE PAS TIRER EST AUSSI UN ACTE DE CHASSE !

**SERVICE TECHNIQUE
AUDIT SECURITE**

LES TECHNICIENS ET LES ADMINISTRATEURS SONT A VOTRE ECOUTE ET PEUVENT INTERVENIR A VOTRE DEMANDE SI VOUS LE SOUHAITEZ POUR RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE PENDANT L'ACTION DE CHASSE.

INDEMNISATION DÉGÂTS FORESTIERS



Pour ne pas risquer d'être soumis à l'indemnisation d'éventuels dégâts forestiers, nous vous rappelons la

NÉCESSITE ABSOLUE

de réaliser le minimum du plan de chasse pour le grand gibier (cerfs, chevreuils, chamois).

ÉTAT PROVISOIRE DES PRÉLÈVEMENTS

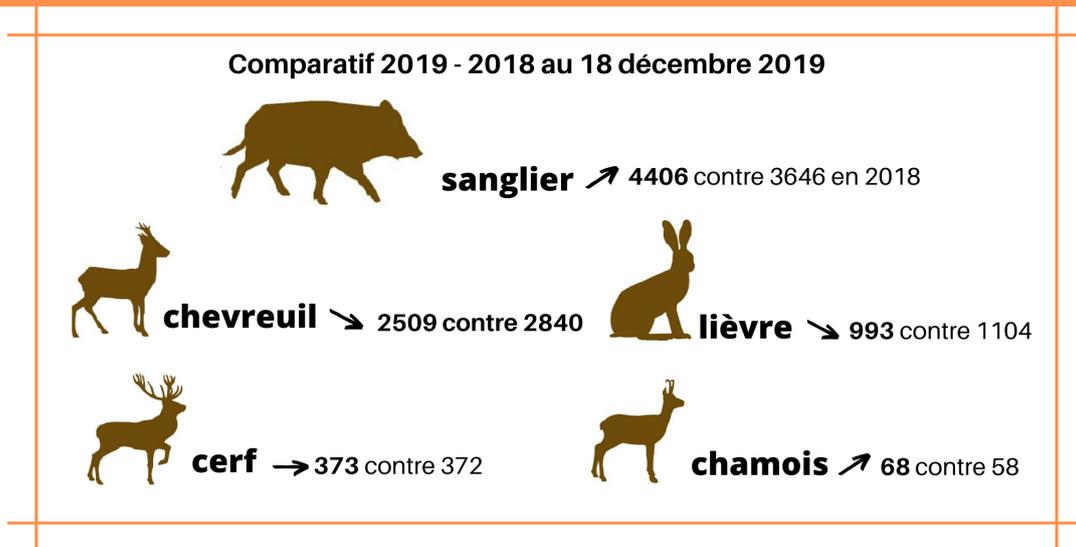
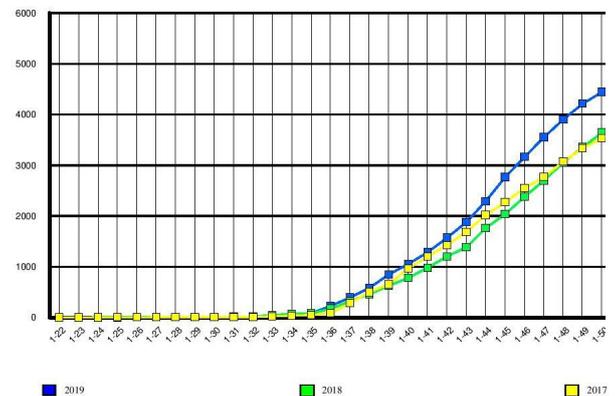


TABLEAU DE CHASSE SANGLIERS

UNE AUGMENTATION RECORD !
(25% au 15 décembre par rapport
à l'année précédente)

Nous comptons sur votre mobilisation pour maintenir une pression de chasse suffisante jusqu'à la fin de saison.

Adaptez vos prélèvements uniquement par rapport à l'abondance de sanglier et aux dégâts.



INDEMNISATION DÉGÂTS de GRAND GIBIER

Des prévisions alarmantes !

SAISON 2018 /2019, le montant des dégâts s'élèvent à environ 460 000 € contre 458 000 € l'année précédente.

Déjà 185 000 € de dégâts expertisés pour 2019 / 2020,

et il reste encore plus de la moitié de la saison à faire avec des enjeux importants sur les prairies et les semis de maïs.

Quelques chiffres pour illustrer ces propos :

Campagne 2017 : 125 000 € réalisé en maïs grain pour un montant global 2017 /2018 de 458 000 €.

Campagne 2018 : 85 000 € réalisé en maïs grain pour un montant global 2018 /2019 de 460 000 €.

Campagne 2019 : 151 000 € budgeté en maïs grain pour un montant global 2019 /2020 qui sera en forte hausse.

Sur la fin de campagne 2019/2020, si l'on reproduit de forts dégâts au printemps sur les prairies et sur les semis de maïs nous dépasserons vraisemblablement les 500 000 € d'indemnisation.

Les conséquences sur les comptes de la Fédération mais aussi sur ceux des détenteurs seront lourdes.

IL FAUT DONC AGIR POUR LA PRÉVENTION ET RENFORCER LES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIER.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Du 19 décembre au 5 janvier, SEULE LA **VALIDATION PAR INTERNET** SERA POSSIBLE, vous pourrez imprimer votre document directement chez vous.